

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

25^{ème} RALLYE LE BETHUNOIS VHC

ASA ARTOIS LITTORAL II : Organisateur administratif

STADE BETHUNOIS AUTOMOBILE : Organisateur technique

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la Coupe de France des rallyes VHC 2026.

Le 25^{ème} rallye des véhicules historiques de compétition LE BETHUNOIS reprend l'intégralité du règlement particulier moderne du 48^{ème} Rallye LE BETHUNOIS, à l'exception des articles précisés dans le règlement particulier suivant.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Article 1p : Organisation

1.1p : OFFICIELS

La liste des officiels est identique au rallye national sauf :

Direction de course :

Directeur de course VHC	Mickael LACHERE	58237 01/12
+Nouveau Départ :		



Responsables techniques :

Responsable : + Nouveau Départ	Bernard POTTIER	5010 01/12
--------------------------------	-----------------	------------

Collège :

Président du collège des commissaires sportifs	Aurélié FERNANDES	6743 01/02
--	-------------------	------------

Membres du collège des commissaires sportifs	Claudine LEMARCHAND	1459 15/01
--	---------------------	------------

	Jean MISWALD	2212 01/08
--	--------------	------------

1.2p : ELIGIBILITE.

Le 2^{ème} Rallye VHC LE BETHUNOIS compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC (coefficient 2) ;
- Le championnat VHC de la Ligue des Hauts de France.

Article 3p : CONCURENS ET PILOTES

3.1p : DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

Toute personne désirant participer au 25^{ème} Rallye VHC LE BETHUNOIS doit adresser au secrétariat du rallye,, Stade Béthunois Automobile - Place Foch – BP183 – 62404 – Bethune Cedex - la demande d'engagement jointe en annexe dûment complétée et ce au plus tard le lundi 24 Aout 2026, cachet de la poste faisant foi

Joindre obligatoirement lors de la demande d'inscription la 1^{ère} page du PTH

3.1.10p :

Le nombre maximum des partants ne sera pas supérieur à **220** voitures. Les 2 Rallyes MODERNE ET VHC confondus afin d'avoir **220** équipages au total.

3.1.11p :

Les droits d'engagement sont fixés :

Avec la publicité facultative des organisateurs : 561 € soit 545 € + 10 € (traceur) + 6 € pour les commissaires, à condition que le bulletin d'inscription soit transmis au plus tard le Lundi 24 Aout 2026 (cachet de la poste faisant foi).

Sans la publicité facultative des organisateurs : 1122 € Sur chaque engagement il sera prélevé 6 € pour les Commissaires de la Ligue des Hauts de France et 10 € pour la géolocalisation.

Pour chaque demande, veuillez joindre une photocopie de :

- Permis de conduire du pilote ET du copilote
- Licences du pilote ET du copilote et du concurrent si celui-ci n'est pas membre de l'équipage –
- Autorisation du propriétaire de la voiture engagée si celui-ci n'est pas membre de l'équipage.
- La 1^{ère} page de la fiche d'homologation et du passeport technique.
- Le montant des droits d'engagement
- La fiche de renseignements d'assistance

A présenter aux commissaires techniques :

- La feuille d'enregistrement des équipements de sécurité (pilote, copilote et voiture)
- La feuille déclaration carburant

Une remise de 14 € sera accordée à tout licencié ASA ARTOIS LITTORAL II : soit 28 € pour un équipage ou 14 € pour un seul concurrent.

Article 4p : Voitures et équipements

4.1. p : VOITURES AUTORISEES

Conforme aux règles spécifiques VHC 2026.

Article 5p : Publicité

La publicité obligatoire et facultative sera portée à la connaissance des concurrents par un additif de l'organisation qui sera remis lors de la prise du roadbook.

Article 6p : Sites et infrastructures

6.1. p : DESCRIPTION

Le 25^{ème} Rallye Le Béthunois VHC représente un parcours total de 357.86 kms.

Il est divisé en 2 étapes de 4 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales (5 différentes) d'une longueur totale de 130.21 kms

Les épreuves spéciales sont :

ES 1 & 4 LA MEROISE	13.540 km	X 2	27.080 km
ES 2 & 5 LA VALLEE DE LA TERNOISE	8.290 km	X 2	16.580 km
ES 3 LES CAMPAGNES DE L'ARTOIS	13.810km	X 1	13.810 km
ES 6 & 8 LE BLANC SABOT	14.300 km	X 2	28.600 km
ES 7 & 9 LE TURBEAUTE	22.070 km	X 2	44.140 km

Vérifications :

Vérifications administratives à la MAISON DES ASSOCIATIONS – LA CHARITE Rue Fernand Bar à BETHUNE le **vendredi 28 Aout de 14h00 à 18h00**, le **samedi 29 Aout 2026 de 8 h à 17 h**, le **dimanche 30 Aout 2026 de 8 h à 12 h**.

Vérifications techniques FG AUTOMOBILES - TOYOTA Rue des épis – Zone du Moulin 62660 BEUVRY le **VENDREDI 04 SEPTEMBRE 2026 de 17h00 à 20h00**.

REMARQUE IMPORTANTE : Les vérifications techniques pour les VHC auront lieu de 17h à 20h uniquement.

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN.

Article 7p : Déroulement du Rallye

Conforme au règlement standard FFSA

7.2.11P : Idem Rallye moderne

7.3.13P : Aux CH de fin d'étape, les équipages sont autorisés à pointer en avance sans encourir de pénalités.

7.3.17P : Nouveau départ après abandon / Rallye 2

Conforme au règlement standard FFSA

7.5.17.4P : ABANDON

Il est **OBLIGATOIRE** pour un concurrent abandonnant en ES ou sur les secteurs de liaison d'avertir le

P.C le plus rapidement possible au 03.21.81.47.19

Article 8p : Réclamation - Appel

Conforme au règlement standard FFSA

Article 9p : Classement

Conforme aux règles spécifiques des rallyes VHC et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2026.

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC, A VHC, B VHC, J et K (1982 – 2000)
- Un classement toutes périodes confondues (hors Classic)

- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1992)

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

Article 10p : Coupes

- **Une coupe sera remise à chaque équipage classé.**

